



DRRH/24-1009-225 du 27/05/2024

RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE EN SERVICE PARTAGE A L'INSPE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les directeurs d'école s/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale 1er degré - Mesdames et messieurs les chefs d'établissement s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : DRRH - Tel : 04 42 91 70 50 - Mail : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

1 poste d'enseignant du 1^{er} degré en service partagé à l'INSPE est à pourvoir au 1^{er} septembre 2024.

Profil : enseignement du 1^{er} degré à l'Inspé - Ecole Inclusive

1/ Candidature

Les candidatures doivent être transmises par e-mail à ce.drrh@ac-aix-marseille.fr; laurence.espinassy@univ-amu.fr; isabelle.guetchoudian@univ-amu.fr au plus tard le **3 juin 2024 minuit** suivant la publication de cet avis, **s/c du chef d'établissement si exercice en collège ou lycée, s/c de l'IEN et du DASEN selon les consignes ci-dessous** :

Objet : INSPE 2024-2025 – NOM- PRENOM - DISCIPLINE

Copie à : l'IEN du candidat

Elles doivent comporter :

- Un curriculum vitae,
- Une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi éventuel de la convocation,
- Le dernier rapport d'inspection ou compte-rendu de PPCR,
- Pour les enseignants du 1^{er} degré - Avis et signature du supérieur hiérarchique (IEN et DASEN)
- Le dernier arrêté d'échelon.

2/ Modalités de recrutement

Les personnels en service partagé sont recrutés après examen de leur candidature par une commission mixte de recrutement composée de représentants de l'INSPE, de représentants des corps d'inspection et des services académiques. Les candidats pourront être reçus en entretien par cette commission.

3/ Affectation

L'affectation provisoire à l'INSPE est prononcée par le Recteur de l'Académie sur proposition de la commission de recrutement.

Les personnels en service partagé ont une double affectation :

- Une dans un établissement scolaire (collège-lycée-**Ecole**) de l'académie d'Aix-Marseille
- Une à l'INSPE de l'académie d'Aix-Marseille

L'affectation en service partagé est établie pour l'année scolaire et sera renouvelable sauf désengagement d'une des trois parties.

4/ Obligation de service

Les personnels effectuent un service à temps plein réparti en un demi-service d'enseignement en établissement scolaire (collège-lycée-**école**) et un demi-service d'enseignement à l'INSPE.

5/ Carrière/Rémunération

Tout enseignant nommé à l'INSPE conserve son grade, son ancienneté, sa rémunération antérieure (sauf indemnités liées à un poste ou une fonction particulière). Son avancement se poursuit dans les conditions statutaires usuelles.

L'enseignant est rémunéré par chacune des institutions.

6/ Postes ouverts au recrutement

Mi-temps 1^{er} degré :

Nombres de poste	Discipline	Profil	Site Inspé	Date prise de fonctions	Département	Contacts
1	Ecole Inclusive	Formation des futurs enseignants : Master MEEF	Aix	01/09/2024	Collège ALLSH	Responsable collège ALLSH veronique.auge@univ-amu.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

**RECRUTEMENT PROFESSEURS DES ECOLES 1^{er} degré ou 2nd degré
MI-TEMPS PARTAGES à l'Inspé**

Composante (UFR, Ecole, Institut)	
Nom :	Inspé
Localisation géographique du poste :	Site d'AIX
Identification du poste à pourvoir	
Discipline second degré (si plusieurs disciplines, préciser l'ordre de publication) :	
Ecole Inclusive	
Date prévisionnelle de prise de fonction :	01/09/2024
N° poste national (tableau campagne emploi 2022) :	2970
N° poste SIHAM (tableau campagne emploi 2022) :	0754
PROFIL	
Profil court du poste (Attention saisie limitée à 2 lignes dans l'application) :	
Formation des futurs enseignants Master MEEF	

Contact enseignement	
Département d'enseignement :	Collège ALLSH
Nom du directeur / de la directrice du département :	Véronique AUGE
Tél :	+33(0)6 10 64 63 00
e-mail :	Veronique.auge@univ-amu.fr

Profil détaillé du poste :

Compétences particulières requises :

- Le (la) professeur(e) des écoles recruté(e) devra avoir une bonne connaissance des dispositifs et contenus de formation de l'Inspé tout particulièrement dans les domaines de l'inclusion scolaire et de la formation des professionnels de l'enseignement et de la formation.
- Il (elle) devra préparer les étudiants au métier d'enseignant en intervenant dans le domaine des mécanismes de la cognition, et avoir une bonne connaissance des épreuves du CRPE. Ses interventions pourront contribuer à préparer les enseignants à la certification du CAPPEI.
- De solides compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques sont attendues en vue de la formation universitaire et professionnelle des futurs enseignants. Une très bonne connaissance des troubles de l'apprentissage et des dispositifs d'accompagnement corrélatifs est indispensable. Pour ces raisons, l'obtention du CAPPEI et une expérience professionnelle sur des dispositifs d'enseignement adapté seront appréciées, ainsi qu'un ancrage dans la recherche en éducation (master recherche, doctorat, projets collaboratifs, ...).
- Il (elle) devra prendre part à la mise en œuvre du projet défini dans le dossier d'accréditation de l'Inspé.
- L'enseignant.e recruté.e devra faire preuve d'initiative dans l'ingénierie et la mise en œuvre des formations universitaires articulant recherche, formation, terrain.

Enseignement :

- Interventions dans les enseignements de culture commune de la formation professionnelle des enseignants (masters MEEF) sur les enjeux de l'éducation inclusive (cadre réglementaire, pratiques inclusives...) mais aussi dans les domaines didactiques et disciplinaires des parcours et mentions du master MEEF.
- Interventions dans le cadre de l'option PEI et de la formation au CAPPEI
- Contribution à l'intégration du numérique dans les pratiques professionnelles et éducatives ;
- Accompagnement des étudiants/stagiaires dans les stages, aide à la préparation de la classe, analyses de pratiques pédagogiques ;
- Les enseignements se situeront majoritairement sur le site de l'Inspé d'Aix-en-Provence mais pourront aussi avoir lieu sur d'autres sites de l'Inspé.

Date	Signature du directeur/de la directrice de composante